

Le guichet Unique Petite Enfance

Le Guichet Unique informe sur les services liés à la Petite Enfance

Avec le guichet unique, je peux :

- **Bénéficier** d'une présentation des différents modes d'accueil et services aux familles existants sur le territoire
- **Echanger** sur les avantages et les inconvénients des différentes solutions
- **Connaître** les tarifs, les aides financières possibles pour déterminer le coût réel
- **Effectuer** une pré-inscription pour mon enfant pour toutes les structures du Comté de Provence
- **Obtenir** des informations sur l'attribution des places et le suivi de la demande
- **Trouver** une réponse à mes besoins de garde (accueil collectif- accueil individuel)

Pré-inscrire mon enfant en accueil collectif (crèche)

Les familles peuvent s'inscrire dès le 1^{er} mois de grossesse.

Les familles doivent faire une demande d'inscription au Guichet Unique en justifiant le temps d'accueil souhaité (demande valable 1 an à compter de la date de pré-inscription). Ensuite le guichet unique calcule les points de chaque famille selon un système qui porte une attention particulière aux familles qui travaillent, monoparentale, concernée par un handicap et aux situations d'urgence.

Condition d'éligibilité

Habiter sur le territoire de la CCCP

Et/ou les 2 ou 1 parent(s) travaille(nt) sur le territoire de la CCCP

Pièce à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Certificat de travail
- Numéro allocataire CAF ou MSA => demander accès CAF PRO (et équivalent MSA) pour le GU

Une commission d'attribution se réunit deux fois par an afin de valider les inscriptions en crèche.

L'information aux familles sera transmise par courrier début mai.